

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 12 mars 2002



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(28)/6
25 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa vingt-huitième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 12 mars 2002

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent (point 2 de l'ordre du jour)	4
A. Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002)	4
B. Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002)	4
C. Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002)	5
D. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17-18 janvier 2002)	11
II. Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (point 3 de l'ordre du jour)	12
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (point 4 de l'ordre du jour)	14
Annexe	
Participation	17

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 2 l'ordre du jour)

A. Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002)

1. Le représentant de la **Suisse**, prenant la parole en sa qualité de **Vice-Président de la Commission**, a présenté le rapport de cette dernière (TD/B/COM.1/49) et a recommandé au Conseil de l'approuver.

Décision du Conseil

2. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, a fait siennes les recommandations et les conclusions concertées y figurant, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission ainsi que les thèmes du prochain cycle de réunions d'experts.

B. Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002)

3. Le représentant de **Brunéi Darussalam**, s'exprimant en sa qualité de **Président de la Commission**, a présenté le rapport de cette dernière (TD/B/COM.2/40). Les résultats de la session de la Commission avaient dépassé les attentes. Certaines recommandations de la Commission se rapportant aux incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement pourraient être mises en œuvre dans le cadre du programme ordinaire tandis que des fonds additionnels seraient nécessaires pour financer les autres. Les recommandations de la Commission concernant les arrangements internationaux pour le transfert de technologies représentaient une contribution crédible au consensus international qui se dégagait dans un domaine complexe et sensible. Une réunion consacrée à l'examen de la politique d'investissement du Botswana a été fixée au 11 juin 2002, dans le cadre de la première réunion d'experts, et il a été proposé d'examiner celle du Ghana le 5 novembre 2002, dans le cadre de la deuxième réunion d'experts. Ces dispositions seraient revues lors de l'examen à mi-parcours. Enfin, les relations entre l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement et la Commission ont été innovantes et fructueuses.

Décision du Conseil

4. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, a fait siennes les recommandations et les conclusions concertées y figurant, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission ainsi que les thèmes du prochain cycle de réunions d'experts.

C. Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002)

5. Le représentant du **Zimbabwe**, prenant la parole en sa qualité de **Vice-Président de la Commission**, a présenté le rapport de cette dernière (TD/B/COM.3/46).

Décision du Conseil

6. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, a fait siennes les recommandations et les conclusions concertées y figurant, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission ainsi que les thèmes du prochain cycle de réunions d'experts.

Déclarations

7. Le représentant de l'**Espagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a estimé que la sixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes avait été particulièrement intéressante, et que l'examen de la politique d'investissement de la Tanzanie avait constitué un bon modèle pour ce type d'exercice. Lors de la session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, le secrétariat avait démontré l'importance qu'il attachait au renforcement des capacités et à la coopération technique après Doha. Enfin, lors de la session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, la CNUCED avait renforcé son approche en matière de parité entre les sexes suite à la recommandation de charger une personne dans chaque division de l'intégration de cet aspect.

8. Concernant les méthodes de travail des commissions, trop de temps avait encore été consacré à la négociation de conclusions concertées, au détriment des débats de fond. Des mesures devaient être prises pendant l'examen à mi-parcours à ce sujet. Les commissions ayant formulé une soixantaine de recommandations à l'intention du secrétariat, il importerait que celui-ci fasse savoir s'il pouvait les mettre en œuvre. L'Union européenne avait mis en garde à plusieurs reprises contre le risque de surcharger de travail le secrétariat.

9. Enfin, les sessions des commissions avaient été influencées par l'examen à mi-parcours et par la Conférence de Doha. Les conclusions des commissions pouvaient être revues pendant l'examen à mi-parcours, afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux priorités que le Conseil établirait à sa dix-neuvième session extraordinaire en mai. Dans le cadre de l'après-Doha, la CNUCED et l'OMC devaient coopérer étroitement pour mettre en œuvre les projets de renforcement des capacités et de coopération technique.

10. Le représentant du **Paraguay**, prenant la parole au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'examen à mi-parcours devait viser à évaluer l'application du Plan d'action de Bangkok et l'efficacité du travail de la CNUCED, mais cette efficacité ne pourrait être accrue en cas de réductions budgétaires. Le Plan d'action de Bangkok devait être intégralement mis en œuvre, ce qui exigeait de préserver la capacité de la CNUCED de prendre des initiatives. Les commissions ne faisaient que réagir, au lieu de débattre des incidences des travaux de la CNUCED sur les politiques; davantage de temps devait donc être consacré à l'examen des orientations. Les pays en développement s'engageaient dans une série de nouvelles

négociations dans diverses instances et éprouvaient des difficultés à mettre en œuvre leurs engagements. Ils comptaient donc sur l'appui de la CNUCED, qui ne pourrait leur venir en aide que si elle n'était pas affaiblie.

11. Le représentant de l'**Ouganda**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a réitéré l'appui de son groupe aux activités de renforcement des capacités dans le cadre de l'après-Doha et a noté que les tâches de chacune des divisions de la CNUCED avaient été définies. Les activités de l'après-Doha constituaient de nouvelles activités pour lesquelles des ressources humaines et financières supplémentaires devraient être mises à la disposition de la CNUCED. La capacité des pays africains de participer aux négociations commerciales était importante, mais il était tout aussi important, sinon plus, de développer leur capacité de participer au commerce lui-même. Cela avait été l'objectif fondamental des activités de renforcement des capacités de la CNUCED, conformément au Plan d'action de Bangkok. La mise en œuvre intégrale de ce plan demeurerait le principal défi que la CNUCED devait relever et de nombreuses recommandations des commissions étaient conformes à cet objectif.

12. Concernant la suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le secrétariat de la CNUCED a prouvé qu'il pouvait s'acquitter de sa tâche pleinement. Toutefois, les ressources manquaient et il fallait espérer que les partenaires de développement envisageraient de financer le programme élaboré.

13. La représentante du **Venezuela** a dit que sa délégation accordait une grande importance aux activités de la CNUCED dans tous les domaines de compétence des commissions. Les travaux des commissions étaient riches d'enseignements dans l'optique du développement et des activités futures de la CNUCED. Toutes les recommandations des commissions devaient être appliquées et le secrétariat devrait notamment assurer le suivi des travaux des réunions d'experts, par exemple dans le domaine des services énergétiques. Par ailleurs, il fallait noter que les résultats des travaux des commissions n'avaient pas été pleinement satisfaisants quant au fond et que la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts avait été rendue difficile par des problèmes de financement. La délégation vénézuélienne appuierait les efforts déployés pour optimiser les résultats des réunions de la CNUCED et leur contribution au développement, et, de manière plus large, soutiendrait toute initiative qui renforcerait la CNUCED au lieu de l'affaiblir. Enfin, il importait que la documentation de la CNUCED en espagnol soit publiée en temps voulu.

14. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les sessions des commissions avaient été très enrichissantes et espérait que tous les pays auraient la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations des commissions. Il fallait aussi espérer que les donateurs accorderaient l'aide financière nécessaire et qu'une solution durable serait trouvée au problème du financement de la participation d'experts. Les méthodes de travail des commissions seraient étudiées dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

15. Le représentant de la **Suisse** s'est félicité, dans le cadre de l'après-Doha, du plan ambitieux de la CNUCED visant à renforcer sa coopération technique avec les pays en développement et les pays en transition. La CNUCED possédait sans aucun doute un avantage comparatif dans le domaine de la coopération technique. Elle devait collaborer étroitement avec d'autres

organisations et cette collaboration, en particulier concernant le Cadre intégré, devrait servir de base à la mise en œuvre du JITAP. Il faudrait éviter tout chevauchement avec les activités d'assistance technique de l'OMC.

16. Concernant l'examen à mi-parcours et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, l'objectif devrait être de recenser les points faibles afin de s'entendre sur la manière d'y remédier avant la onzième session de la Conférence au plus tard. La CNUCED devait être efficace et bien dotée pour faire face aux nouveaux défis du développement. Deux réunions d'experts devraient pouvoir être organisées sur le même thème, afin d'améliorer le suivi, de consolider leurs travaux et d'inciter davantage d'experts à y participer. Les commissions devraient renforcer le dialogue entre le secrétariat et les États membres et entre les donateurs et les bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED. Elles devraient éviter de confier au secrétariat de trop nombreuses tâches et se consacrer essentiellement à l'examen des recommandations des réunions d'experts, afin de permettre leur suivi au niveau national. S'agissant du Conseil, les propositions visant à convoquer deux sessions ordinaires par an, d'une durée plus courte, et à débattre des sujets d'actualité importants à l'occasion des réunions directives méritaient d'être examinées.

17. Enfin, la Suisse accordait une grande importance au suivi de la dixième session de la Conférence et à la participation active des PMA et des autres pays en développement à ce processus. Elle verserait donc une contribution de 25 000 dollars pour financer la participation des PMA à l'examen à mi-parcours à Bangkok.

18. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** souscrivait à de nombreuses observations formulées concernant le mécanisme intergouvernemental, par exemple à l'idée selon laquelle trop peu de temps était consacré aux débats de fond. Il importerait d'examiner de manière approfondie la structure de ce mécanisme, même si l'objectif n'était pas de tout changer, mais d'y apporter des retouches.

19. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que l'examen des questions soulevées par les activités des différents organes subsidiaires de la CNUCED avait suscité plusieurs réflexions concernant les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le respect des engagements contractés à la dixième session de la Conférence, la prise en compte des faits nouveaux importants de l'économie mondiale et leur évaluation en fonction des ressources disponibles. La CNUCED devait être concentrée sur sa tâche, tout en faisant preuve de souplesse, afin de rester dynamique et utile.

20. Les résultats de la Conférence ministérielle de Doha posaient des défis importants aux pays en développement. La délégation sud-africaine se félicitait donc du plan de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED. Par ailleurs, les travaux de la CNUCED découlant de Doha ne devraient pas accaparer des ressources affectées au programme de travail ordinaire, d'où la nécessité urgente de trouver des ressources additionnelles.

21. Pour bien tirer parti de l'ouverture des marchés, de nombreux pays en développement devaient encore accroître leur productivité, leur diversification et leur compétitivité, objectifs qui devraient être pris en compte dans les recommandations de la CNUCED. Le principal défi demeurait l'élimination de la pauvreté et, à cette fin, les pays en développement devaient pouvoir

concevoir des politiques attirant les investissements. La CNUCED avait démontré ses capacités dans ce domaine. En élaborant ses recommandations, le Conseil devrait reconnaître la nécessité de coopérer avec la communauté internationale et d'accorder une attention particulière aux besoins des PMA.

22. Quant à la suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le fait que les futurs cours accueilleraient davantage de participants devait être salué. Ces cours devraient être financés de manière durable et les donateurs étaient invités à y contribuer. Enfin, les recommandations devaient être classées selon un ordre de priorité tenant compte des engagements pris à Bangkok et des nouveaux enjeux apparaissant dans un environnement économique en évolution rapide.

23. Le représentant de la **Norvège** a dit que moins de temps devrait être consacré à l'élaboration des conclusions des commissions au profit de l'examen des orientations. Il s'est félicité que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base ait débattu de la suite donnée à la Conférence ministérielle de Doha. Au sein de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, l'examen des politiques d'investissement devrait être consacré aux moyens d'attirer les IED. Le débat sur la parité entre les sexes, question transversale, avait été utile. Lors de l'adoption des rapports des commissions, le Conseil devrait tenir compte de l'examen à mi-parcours. Une des priorités devrait être la suite donnée à la Conférence de Doha; il importerait à cet égard de constituer des partenariats avec d'autres organismes. De manière générale, il fallait arrêter des priorités, ce qui faciliterait la mobilisation des ressources. Concernant l'examen à mi-parcours lui-même, l'ensemble du mécanisme intergouvernemental devrait être étudié, y compris le Conseil, lequel pourrait peut-être tenir davantage de réunions directives et consacrer suffisamment de temps au Programme d'action en faveur des PMA. Afin d'aider ces pays à participer à l'examen à mi-parcours à Bangkok, la Norvège verserait une contribution de 30 000 dollars environ.

24. Le représentant de **Cuba** s'inquiétait de la participation limitée d'experts de pays en développement aux réunions d'experts, qui était due à des problèmes de financement. Si les opinions des pays en développement n'étaient pas prises en compte au départ, les résultats du processus intergouvernemental ne refléteraient pas l'optique de développement de la CNUCED. Le Conseil devait donc trouver une solution aux problèmes du financement de la participation des experts et des ressources prévisibles et durables pour accroître la participation d'experts de pays en développement. Concernant la préoccupation de l'Union européenne selon laquelle les commissions élaboraient un trop grand nombre de recommandations, il s'agissait plutôt d'une bonne chose et cela illustrait la nécessité de formuler des stratégies et des politiques au sein de la CNUCED.

25. Le représentant du **Bangladesh**, prenant la parole au nom des **PMA**, espérait que les études sur les PMA mentionnées dans les recommandations des commissions seraient bientôt menées à bien. Les activités de l'après-Doha étaient très importantes, mais ne devraient pas être exécutées au détriment des travaux en cours. Le plan de renforcement des capacités de coopération technique de la CNUCED était utile, mais ne pourrait être appliqué que si les donateurs l'appuyaient. La délégation bangladaise appelait les donateurs à le financer et à consolider le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. S'il importait que les PMA participent

aux négociations de l'OMC, il était tout aussi important pour ces pays d'accroître leurs capacités d'offre dans le domaine commercial.

26. Concernant l'examen à mi-parcours, il fallait espérer que la question de la création d'un comité permanent sur les PMA serait réglée. Le représentant a remercié la Suisse et la Norvège des contributions annoncées à la participation des PMA à l'examen à mi-parcours, et espérait que d'autres pays suivraient leur exemple.

27. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a répondu qu'un projet spécial de coopération technique et de renforcement des capacités découlant des décisions de la Conférence ministérielle de Doha était en cours d'élaboration. Des activités étaient aussi en cours pour appuyer les travaux des groupes de travail de l'OMC sur les relations entre le commerce et l'investissement et entre le commerce et le transfert de technologie. En matière de science et de technique au service du développement, le secrétariat élaborait un programme complet de diplomatie visant à aider les diplomates de pays en développement à se familiariser avec les questions scientifiques et techniques, notamment dans le cadre des travaux de l'OMC. La CNUCED poursuivait ses activités concernant l'Accord sur les ADPIC et était disposée à apporter une aide dans ce domaine aux pays en développement qui le demandaient. Elle coopérait avec le Conseil des ADPIC de l'OMC. Des questions relatives aux transferts de technologie avaient aussi été abordées dans le cadre de l'examen – récent ou en cours de préparation – de la politique d'investissement d'un certain nombre de pays. En 2002 et 2003, les trois groupes d'experts de la Commission de la science et de la technique au service du développement examinerait de manière approfondie la question du développement technologique et du renforcement des capacités au service de la compétitivité dans une société numérique. Dans le domaine de l'investissement international, le secrétariat continuait d'aider les pays en développement et les pays en transition intéressés à attirer les IED et à en tirer parti, ainsi qu'à améliorer leur politique d'investissement. De nombreuses publications de la CNUCED abordaient les questions relatives à l'investissement et le *World Investment Report 2002* examinerait le thème du ciblage des investissements. Le Conseil consultatif pour l'investissement créé en application de décisions prises à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA avait commencé ses travaux dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Monterey sur le financement du développement.

28. Concernant la suite donnée aux décisions prises à la sixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, des travaux étaient en cours sur la comptabilité des PME. Une réunion du groupe consultatif d'experts chargé de cette question devait avoir lieu en avril 2002 et l'examen de ce point devait s'achever à la dix-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication en septembre 2002. Un inventaire des meilleures pratiques en matière d'accès au financement des pays en développement était en cours de réalisation. La question des liens entre les STN et les PME restait à l'ordre du jour de la CNUCED, de même que la parité entre les sexes dans le cadre du développement des entreprises.

29. Le **responsable de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a répondu que certaines des recommandations concertées de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base étaient directement liées aux activités en cours de la Division, tandis que les autres précisaient les objectifs plus généraux

fixés dans le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence. Le secrétariat avait commencé à mettre en œuvre certaines recommandations, par exemple en organisant une réunion avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et la FAO sur l'agriculture biologique (Nuremberg, 18-19 février 2002). À l'issue de cette réunion, la création d'une équipe spéciale FAO/CNUCED/IFOAM chargée d'envisager la mise en place d'un cadre international pour l'harmonisation des systèmes de garantie avait été préconisée. En outre, en coopération avec la Commission européenne et le secrétariat ACP, un atelier sur les moyens d'accroître les capacités de production et d'exportation de produits biologiques des pays en développement avait eu lieu à Bruxelles (21-22 février 2002). Dans le domaine des produits de base, l'assistance découlant de Doha était fournie à la demande (établissement d'un document de travail sur les monoexportateurs de produits de base et assistance au Groupe africain sur sa proposition à l'OMC). Une aide était aussi fournie au renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base par l'organisation d'ateliers sur les produits biologiques (à Cuba – déjà organisé – et au Pérou), le poisson (Gambie) et l'horticulture (Guinée, Kenya, Maurice, Nigéria). S'agissant de l'information commerciale et de l'étude de marchés, des analyses portant sur certains produits de base étaient en cours (café, cacao, céréales, sucre, huiles végétales, produits horticoles, bananes et produits pétroliers). Des ateliers supplémentaires sur le renforcement des capacités seraient organisés en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles. Enfin, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations et des conclusions concertées serait présenté à la Commission à sa septième session.

30. Le **Directeur adjoint de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale**, rendant compte des progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, a dit que le Service du commerce électronique avait déjà commencé à exécuter son mandat. En particulier, sur le plan intergouvernemental, l'établissement du document de base pour la Réunion d'experts sur les éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique prévue en juillet 2002 était bien avancé. Concernant l'assistance technique, au moins deux ateliers régionaux seraient organisés en 2002. On s'était également efforcé d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les activités du Service: un chapitre sur ce thème figurerait dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*; des consultations avaient été menées avec l'UIT pour recueillir des statistiques ventilées par sexe; et une personne chargée de ces questions serait bientôt nommée. Les tâches confiées au Service dans le cadre de l'après-Doha étaient conformes au Plan d'action de Bangkok, en particulier parce qu'elles accordaient la priorité à la sensibilisation des pays en développement aux avantages potentiels du commerce électronique. Elles ne constituaient donc pas des tâches supplémentaires et cela était aussi le cas d'autres points de l'ordre du jour examinés par la Commission.

31. Un **représentant du secrétariat de la CNUCED**, évoquant la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux tenue en septembre 2001, a rappelé que les recommandations formulées étaient conformes au Plan d'action de Bangkok et aidaient le secrétariat à mieux définir les mandats inscrits dans les paragraphes pertinents de ce plan. Les recommandations portaient essentiellement sur l'information, sur l'analyse ainsi que sur l'assistance technique et la formation. Le secrétariat avait déjà commencé à mettre en œuvre

certaines recommandations, en particulier celles relatives à la communication d'informations ainsi qu'à l'élaboration et à la fourniture de matériel pédagogique.

32. Les résultats des travaux de la Commission démontraient clairement la nécessité d'adopter une approche intégrée du transport et de la facilitation du commerce. Il existait un lien étroit entre les activités de l'après-Doha dans le domaine de la facilitation du commerce et le thème de la prochaine réunion d'experts que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement avait décidé de convoquer. La proposition d'assistance technique découlant de Doha avait été finalisée et présentée aux donateurs susceptibles de la financer. Pour organiser cette réunion d'experts, la CNUCED coopérait étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, conformément aux recommandations de la Commission. Dans ce cadre, le représentant du secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur la collaboration instaurée avec la Commission économique pour l'Europe dans le cadre des préparatifs et de l'organisation du Forum sur la facilitation du commerce, qui devait se tenir en mai 2002.

D. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17-18 janvier 2002)

33. Le représentant de l'**Italie**, prenant la parole en sa qualité de **Président du Groupe de travail**, a présenté le rapport de ce dernier (TD/B/49/2).

Décision du Conseil

34. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail et a fait siennes les conclusions y figurant.

Chapitre II

SUITE DONNÉE AU PARAGRAPHE 166 DU PLAN D'ACTION DE BANGKOK

(Point 3 de l'ordre du jour)

35. Le **Président** a rappelé qu'à la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement, le secrétariat avait été prié de rendre compte de l'impact du cours de formation sur «les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale», lequel avait été organisé en juin et juillet 2001 et avait fait l'objet d'une évaluation finale réalisée six mois après sa tenue. L'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, qui s'était réuni le 8 mars 2002, avait pris note de la teneur des rapports du secrétariat et s'était déclaré satisfait de l'évaluation réalisée. Le rapport et l'évaluation finale en question étaient publiés sous les cotes TD/B/EX(28)/2 et Add.1 et 2.

36. L'Organe consultatif avait aussi décidé d'organiser le prochain cours de formation, dont il avait arrêté le thème, le lieu et les modalités de financement. Ce second cours de formation aurait pour thème «Commerce et développement», et aborderait des questions sectorielles afin d'illustrer les relations entre les deux. Quarante participants seraient sélectionnés, dont 10 provenant de PMA. Le cours aurait lieu aussi à Genève et à Turin, du 17 juillet au 13 août 2002. Il serait financé, comme les autres cours organisés en application du paragraphe 166, au moyen du compte pour le développement. Une notification annonçant sa tenue serait envoyée par le secrétariat.

37. L'Organe consultatif se réunirait pour décider de l'organisation de cours de formation dans les différentes régions en 2002 et 2003.

38. Le représentant de l'**Égypte**, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a noté que les participants avaient été satisfaits du premier cours de formation. Il a reconnu que ce cours avait été très bien organisé par le secrétariat et que les orateurs choisis étaient des professionnels. Les thèmes abordés conservaient un grand intérêt, notamment compte tenu du programme de travail que l'Organisation mondiale du commerce avait adopté à sa quatrième Conférence ministérielle. Le représentant a noté que trois cours seraient organisés chaque année et que les participants seraient plus nombreux. Ces cours devraient être organisés sur une base géographique et dans différentes langues. Ils devraient être financés au moyen du budget ordinaire afin d'être pérennisés. Des cours supplémentaires pourraient être organisés en fonction des fonds extrabudgétaires disponibles.

39. Le représentant de l'**Espagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le Conseil du commerce et du développement était habilité à décider de l'organisation de nouveaux cours de formation. Concernant l'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, la notification de la réunion la plus récente tenue le 8 mars 2002 ayant été envoyée tardivement, le temps avait manqué pour étudier les rapports reçus et les questions à l'ordre du jour. Le représentant a pris note des décisions de l'Organe consultatif, mais a déclaré que l'organisation de cours au niveau régional réduirait les coûts par participant. Compte tenu des conditions à remplir pour être financé par le compte pour le développement, il était surpris que le prochain cours se tienne à Genève et à Turin sans qu'il soit prévu d'en organiser au niveau

régional. Ses critiques devraient être considérées comme constructives et n'impliquaient pas que l'Union européenne ne souscrivait pas aux dispositions du paragraphe 166.

40. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que la première préoccupation du secrétariat était de dispenser les cours de manière efficace et que la meilleure solution consistait à panacher l'organisation de cours à Genève et Turin et dans les régions, comme il avait été indiqué à la dernière réunion de l'Organe consultatif. L'emploi de fonds provenant du compte pour le développement n'empêchait pas de dispenser des cours à Genève et à Turin. Il n'était pas possible de donner des cours dans différentes langues car le secrétariat ne disposait pas des capacités nécessaires. Toutefois, les cours organisés ailleurs qu'à Genève et Turin tireraient parti des analyses et des vues des partenaires de la CNUCED au niveau régional et le problème des langues pourrait être résolu dans une certaine mesure par des interventions d'experts des régions concernées.

41. Un **représentant du secrétariat** a précisé que l'organisation de réunions régionales serait envisagée à la prochaine réunion de l'Organe consultatif en avril. La notification de la dernière réunion de cet organe avait été envoyée tardivement car des réponses relatives à l'évaluation finale du premier cours de formation avaient été reçues jusqu'en février 2002. Des relations étaient nouées avec des centres de recherche, y compris avec l'Université des Nations Unies, pour l'organisation future de ces cours. Des précisions seraient données aux membres de l'Organe consultatif pour observations.

42. Le **Président du Conseil** a rappelé que dans sa décision 466 portant création de l'Organe consultatif, le Conseil avait décidé que ce dernier ne serait pas un organe subsidiaire du Conseil et ne ferait pas partie intégrante du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Le Président de l'Organe consultatif, qui était aussi Président du Conseil, informerait les membres du Conseil des activités de l'Organe.

Chapitre III

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 4 de l'ordre du jour)

Ouverture de la réunion

43. La vingt-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 12 mars 2002 par M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil.

Bureau de la vingt-huitième réunion directive

44. Le Bureau du Conseil à sa vingt-huitième réunion directive, élu à la quarante-huitième session, était le suivant:

Président: M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents: M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
M. Toufik Ali (Bangladesh)
M. Federico Alberto Cuello Camilo (République dominicaine)
M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)
M^{me} Eleanor M. Fuller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord)
M. Virasakdi Futrakul (Thaïlande)
M. Nathan Irumba (Ouganda)
M. Toshiyuki Iwado (Japon)
M. Kalman Petocz (Slovaquie)
M. Jacques Scavee (Belgique)

Rapporteur: M. Federico Perazza Scapino (Uruguay)

Adoption de l'ordre du jour

45. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(28)/1; l'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002);

- c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002);
 - d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17 et 18 janvier 2002).
3. Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.
 4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
 5. Questions diverses.
 6. Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

46. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Conseil était saisi de la documentation suivante:

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM): Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/R.1);

Demande présentée par l'International Environmental Law Research Center (IELC): Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/R.2).

Décision du Conseil

47. Sur la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, le Conseil a décidé d'inscrire la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et l'International Environmental Law Research Center (IELC) sur la liste visée à l'article 77 de son règlement intérieur et de les classer dans la catégorie spéciale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de sa décision 43 (VII), afin de leur permettre de participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

Inscription d'ONG nationales au Registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement

48. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Conseil était saisi de la documentation suivante:

Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles (PRONAPLUCAN): Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/L.1);

Fundación Forum Ambiental (FFA): Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/L.2);

Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries: Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/L.3).

49. Le Conseil a été informé que conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII) et après consultation des Gouvernements de la République démocratique du Congo, de l'Espagne et de l'Inde, le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire au Registre des organisations nationales non gouvernementales le Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles (PRONAPLUCAN), la Fundación Forum Ambiental (FFA) et le Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries (RIS).

Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive

50. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa vingt-huitième réunion directive.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la réunion:

Afrique du Sud	Kenya
Allemagne	Lettonie
Argentine	Luxembourg
Arménie	Madagascar
Azerbaïdjan	Malaisie
Bangladesh	Malte
Bélarus	Maroc
Bénin	Mexique
Bolivie	Mongolie
Brésil	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Chine	Nigéria
Colombie	Norvège
Congo	Oman
Croatie	Ouganda
Cuba	Panama
Espagne	Paraguay
Égypte	Pays-Bas
Équateur	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Éthiopie	Portugal
Fédération de Russie	République arabe syrienne
Finlande	République démocratique du Congo
France	République dominicaine
Grèce	Sénégal
Guatemala	Sierra Leone
Guinée	Singapour
Honduras	Slovaquie
Indonésie	Sri Lanka
Inde	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Irlande	Tunisie
Israël	Ukraine
Italie	Yémen
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Japon	Zimbabwe

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/EX(28)/INF.1.

2. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés en qualité d'observateur à la réunion:

Brunéi Darussalam
Estonie
Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Fonds commun pour les produits de base
Communauté européenne
Banque islamique de développement
Ligue des États arabes

4. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre du commerce international CNUCED-OMC étaient représentés à la réunion.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Centre Europe-Tiers monde
Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
Confédération internationale des syndicats libres
